

Question présentée par le député :

M. Olivier Baud

Date de dépôt : 11 octobre 2018

Question écrite urgente

Les élèves aveugles – et leurs enseignants – sont-ils voués à se débrouiller seuls, sans le soutien nécessaire, faute de moyens ?

L'intégration des élèves aveugles au sein de l'école genevoise n'est pas une nouveauté. L'école n'a pas attendu qu'elle soit qualifiée d'inclusive pour prendre en charge complètement des élèves souffrant de ce handicap. Il n'y a ainsi aucune raison, *a priori*, que la scolarité de ces élèves ne se déroule pas le plus harmonieusement possible. Toutefois, il est clair que pour leur permettre de suivre leur cursus de formation, des aides particulières, qui requièrent des moyens, doivent leur être offertes. La transcription en braille représente un travail important et se révèle indispensable pour que les élèves aveugles puissent lire les mêmes documents que leurs camarades de classe. Les enseignants qui accueillent un élève aveugle dans leur classe font ainsi transcrire en braille certains moyens d'enseignement, en anticipant fortement la planification prévue. Toutefois, leurs efforts se révèlent parfois vains, car les documents en braille attendus n'arrivent pas ou trop tard.

En effet, il semble qu'à Genève le centre de transcription en braille ne dispose plus des forces nécessaires pour répondre aux demandes des enseignants, les postes de transcripateurs en braille n'ayant pas été renouvelés. Alors qu'il y a moins de deux ans un poste et demi était dévolu à la transcription en braille et aux autres appuis techniques pour les élèves aveugles et certains malvoyants, seul un poste à 50% a été maintenu suite à un départ à la retraite, début 2017. Ce demi-poste est insuffisant. Les appels d'offres n'ont pas été suivis d'engagements. Pour pallier l'insuffisance de ressources du centre, une partie du travail a été sous-traitée par l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants (ABA), des collaborations difficiles ont été instaurées avec le Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue (CPHV) à Lausanne, des tâches ont été reportées sur les collaborateurs

du Centre d'appui à l'intégration pour élèves déficients visuels (CADV) de Genève, créant une surcharge de travail, etc. Cet éclatement, avec des intervenants multiples, manque de coordination, déplace le problème sans rien résoudre, s'apparente à un bricolage, et représente *in fine* un pis-aller à l'évidence néfaste et inexplicable. Aujourd'hui, alors que le dernier collaborateur du centre s'apprête à prendre sa retraite à son tour, le défaut d'anticipation se fait à nouveau cruellement ressentir en dégradant encore davantage une situation déjà peu admissible. En effet, seul un 10% de poste devrait assurer la relève jusqu'au début de l'année 2019, avant que les forces remontent à 50%. Il semble inconcevable que l'on puisse, si c'est bien le scénario prévu, envisager froidement de stopper en quelque sorte l'appui matériel indispensable à la formation des déficients visuels. Ces aléas perturbent la scolarité des élèves aveugles et causent moult tracas aux enseignants qui les accueillent.

Concrètement, il faudrait l'équivalent d'un poste à plein temps au centre de transcription en braille pour répondre correctement aux besoins des élèves et du corps enseignant. En effet, au vu des avancées techniques et des moyens informatiques en phase de généralisation, il n'est peut-être pas nécessaire de revenir à un 150%. Néanmoins, un 100% reste un minimum incontournable, et rogner sur ce poste n'apporte aucune économie, les prestations sous-traitées, voire délocalisées, ayant un coût certain.

Mes questions sont les suivantes :

- *Pour quelle raison les postes de transcripteurs en braille n'ont-ils pas été renouvelés, alors que les départs à la retraite avaient été dûment annoncés ?*
- *Quelles mesures urgentes le Conseil d'Etat peut-il promulguer afin qu'il n'y ait pas de rupture de la prestation due aux élèves aveugles d'ici à la fin de l'année civile ?*
- *Quelles garanties le gouvernement peut-il donner sur sa volonté de maintenir la délivrance des prestations de transcription en braille et autres appuis techniques aux élèves souffrant de déficience visuelle à Genève, au sein de l'Etat ?*
- *Au vu des moyens financiers plutôt modestes que la situation requière (un ½ poste !), voire négligeables au regard des enjeux et du tort que leur absence cause, le Conseil d'Etat peut-il assurer que les ressources supplémentaires nécessaires vont être accordées au plus vite et pérennisées ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.